

Direction de la gestion de la faune

PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2020

Madame Annie St-Gelais
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier— Réponses de la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux questions complémentaires du 15 décembre 2020

Madame,

Voici, comme demandé, les réponses du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) aux questions posée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement lors de l'audience publique tenue le 15 décembre :

- **Fournir de l'information sur la présence potentielle de micromammifères et de l'herpétofaune dans le parc, de même que l'utilisation possible par ces espèces des habitats qui seront créés par les enrochements végétalisés.**

Micromammifères

La région de la Capitale-Nationale abrite plusieurs espèces de micromammifères, mais seules deux espèces inscrites sur la Liste des espèces floristiques et fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (RLRQ, c. E-12.01, r.5) y ont été recensées, soit le campagnol des rochers (*Microtus chrotorrhinus*) et le campagnol-lemming de Cooper (*Synaptomys cooperi*). Les banques de données source du MFFP n'indiquent aucune de ces espèces dans la zone d'étude.

L'habitat du campagnol des rochers est composé de talus humides, de rochers couverts de mousse, de pied de falaises et d'affleurements de roc. Il peut aussi utiliser des habitats perturbés. On le retrouve davantage en région montagneuse, de sorte que sa présence serait étonnante au site des travaux.

Quant au campagnol-lemming de Cooper, celui-ci est associé aux milieux humides, avec une épaisse couche d'humus forestier. Selon les données fournies par l'initiateur du projet, ce type d'habitat n'est pas présent au site des travaux.

D'autres espèces de micromammifères, plus communes et opportunistes, pourraient se retrouver dans le parc de la plage Jacques-Cartier et utiliser parfois les enrochements pour s'y cacher. Considérant la présence d'eau par moments dans l'enrochement, cet habitat artificiel risque d'être très marginal. Il est à noter que les micromammifères comme les musaraignes, les souris et les campagnols préfèrent naturellement se cacher dans de la végétation ou dans la litière des forêts.

Amphibiens

Deux espèces de salamandres à statut particulier peuvent être retrouvées dans la région de la Capitale-Nationale, soient la salamandre à quatre orteils (*Hemidactylium scutatum*) et la salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*).

L'habitat de la salamandre à quatre orteils est très spécifique, et selon les documents fournis par l'initiateur du projet, aucun milieu de ce type ne se trouve dans la zone qui est visée par les travaux. En effet, cette espèce est associée à des mares surplombées de monticules de mousse, dans des milieux où la canopée est fermée.

Quant à la salamandre sombre du Nord, celle-ci est associée à des cours d'eau intermittents ou à des résurgences, dont le fond est composé de vase ou de matière organique en décomposition, en forêt feuillue ou mixte. Ce type de cours d'eau n'a pas été identifié dans l'étude d'impact, mais il n'est pas impossible d'en retrouver, par exemple dans le talus au nord du sentier piétonnier existant. On retrouve d'ailleurs quelques occurrences de cette espèce en bordure du fleuve Saint-Laurent à d'autres endroits dans la région. Lors des certificats d'autorisation découlant de l'étude d'impact, la protection de cette espèce pourra être évaluée plus en détails. Généralement, les recommandations pour la protéger impliquent la conservation d'une bande riveraine de 20 à 60 m selon les contraintes du site. Un inventaire avant travaux peut aussi être recommandé pour relocaliser les urodèles retrouvés.

La salamandre rayée, ou cendrée (*Plethodon cinerus*), est une espèce commune au Québec et le MFFP ne recommande pas de mesures particulières pour protéger cette espèce. Elle pourrait être retrouvée dans les enrochements.

Quant aux grenouilles, la seule espèce à statut particulier, soit la grenouille des marais (*Lithobates palustris*), n'est pas susceptible de se retrouver au site des travaux. Pour ce qui est des espèces d'anoues communes, l'habitat n'est pas optimal non plus. Elles préfèrent se cacher dans des herbiers et avoir accès à l'eau rapidement pour se sauver de leurs prédateurs.

Tortues

On retrouve une occurrence de tortue géographique (*Graptemys geographica*) qui s'étend sur les deux rives du fleuve. On la trouve souvent associée aux grands plans d'eau et aux rivières dont le fond est meuble. On doit aussi y trouver des supports émergents, des sites d'exposition au soleil, comme des îlots rocheux, des troncs d'arbres des souches. Dans son habitat, elle va utiliser l'eau près de la berge. Au site des travaux, l'habitat est peu intéressant pour cette espèce. La tortue géographique pourrait utiliser les épis et les enrochements sur la berge s'ils sont exposés au soleil.

Serpents

La couleuvre à collier (*Diadophis punctatus edwardsii*) a été retrouvée à l'ouest du Pont Pierre-Laporte près du fleuve. On en retrouve aussi à l'est du pont de Québec, dans le secteur de l'Aquarium du Québec, de même qu'à Cap-Rouge, près de l'embouchure de la rivière Cap-Rouge. Il est possible que cette espèce soit affectée par les travaux, toutefois, elle pourra être gérée dans le cadre de l'analyse des demandes d'autorisations environnementales qui seront déposées pour le projet si celui-ci est éventuellement jugé acceptable. Cette espèce peut utiliser les enrochements créés par l'homme.

Conclusion

Attention, toutefois, puisque même si la faune peut utiliser les enrochements à l'occasion, cette méthode de stabiliser les berges ne doit pas être considérée comme auto-compensatoire, l'idée étant de rechercher la méthode permettant d'atteindre l'objectif souhaité par le projet, tout en visant un aspect se rapprochant le plus possible de ce qui est fait par la nature.

2) Est-ce que le MFFP collabore aux différents travaux en lien avec le boisé Neilson ?

Le MFFP n'est pas impliqué dans les travaux en lien qui sont en cours sur ce boisé.

Espérant le tout à la hauteur de vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de la gestion de la faune,



Martin Arvisais